

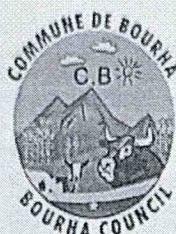
REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRE

N°004/AONO/C.BOURHA/CIPM/2025 DU 28/04/2025 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES EP BOURHA ET EP RWAZA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÉME-NORD.

Financement : FEICOM- EXERCICE : 2024

I- Objet de la demande de consultation

Le Maire de la Commune de BOURHA, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres pour l'exécution des travaux de réalisation de deux (02) forages équipés de pompe à motricité humaine dans les localités de EP BOURHA, et EP RWAZA.
Lot unique.

SITE	MONTANT PREVISIONNEL	IMPUTATION
EP BOURHA ET EP RWAZA	16 000 000	

II – Participation

La participation au présent appel d'offre est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objets du présent Demande de consultation.

III – Financement

Les travaux objets du présent appel d'offre sont financés par le FEICOM (Programme de Réalisation des Initiatives Spécifiques et Sensibles à la Nutrition et la Promotion de la Santé), exercice 2025, pour un coût estimatif total de : 16 000 000 (Seize Millions Francs) CFA.

IV – Consultation du Dossier D'Avis d'Appel d'offres

Le Dossier d'Avis d'Appel d'offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la Commune de BOURHA dès publication du présent Avis.

V – Acquisition du Dossier Avis d'Appel d'offres

Le Dossier d'Avis d'Appel d'offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au Lancement du dossier d'appel d'offre de la Commune de BOURHA, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de BOURHA d'une somme non remboursable de 50.000 (Cinquante mille francs CFA).

VI – Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devra être déposée à la Cellule d'Appui au Lancement d'Avis d'Appel d'Offres de la Commune de BOURHA, au plus tard le 27/05/2025 à 10 heures et devra porter la mention

AVIS D'APPEL D'OFFRE

N° 004 /AONO/C-BOURHA/CIPM/2024 DU 28/04/2025 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES DE EP BOURHA ET EP RWAZA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÉME-NORD

« A N'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

VII – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO de la demande de Cotation de l'avis d'appel d'offre, d'un montant de 320 000 FCFA (Trois cent vingt mille francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Avis d'appel d'offre. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

VIII – Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 27/05/2025 à 11 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de BOURHA par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de BOURHA.

IX – Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maire est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les travaux.

X – Principaux critères d'évaluation

1- Principaux critères éliminatoires

1. Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le dossier administratif ;
2. Fausse déclaration dans le dossier administratif ;
3. Non-respect des spécifications techniques du DAO ;
4. Non-respect du délai d'exécution ;
5. Non production de sous-détails des prix ;
6. Le sous détail des prix irréalistes et erronés ;

2- Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (satisfaisant ou non) porteront sur :

- Les références, capacité financière et chiffres d'affaires (PV des réceptions, Chiffre d'affaires, cautions) oui/non;
- Les références de l'Entreprise dans les travaux similaires oui/non;
- L'expérience et la qualification du personnel d'encadrement oui/non;
- L'organisation et la méthodologie d'exécution du travail oui/non;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non;
- La non obtention de 70% des critères entraîne l'élimination de l'offre.

XI – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XII – Attribution du marché

Le Maire de la Commune de BOURHA, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte et après vérification de ses prix jugée substantiellement conforme au Dossier d'appel d'offre (DAO) par la CIPM.

XIII – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de BOURHA

Ampliations :

- PREFET MAYO-TSANAGA (pour information)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DOMAPMT/SPM (pour Info)
- PRESIDENT / CIPMMS (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- Maître d'Ouvrage (pour information et Affichage)

BOURHA le 28 AVR 2025
Maire de la Commune de BOURHA,
(Autorité Contractante)



IKOUA